



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-335

Avis public est donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 juillet 2021, le conseil de la municipalité de Labelle a adopté le règlement numéro 2021-335 décrétant la construction d'un garage municipal et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Le règlement numéro 2021-335 a reçu l'approbation requise par la Loi comme suit :

- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 17 septembre 2021.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce vingtième jour de septembre deux mille vingt-et-un.

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et directrice générale